



Capital Markets Day de Technip Energies – Création d'un leader dans l'ingénierie et les technologies au service de la transition énergétique

Janvier 28, 2021

- ANNONCE - Ce communiqué est une annonce relative à l'intention de la Société (telle que définie ci-dessous) de procéder à l'introduction et à la cotation des actions de Technip Energies (les « Actions ») sur Euronext Paris (la « Cotation »). Cette annonce ne constitue pas un prospectus.

Si et lorsque la Cotation sera lancée, de plus amples informations seront communiquées dans un prospectus publié par la Société en rapport avec la Cotation (le « Prospectus »). Une fois approuvé par l'Autorité des marchés financiers néerlandaise (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*) (l'« AFM ») et transmis à l'Autorité des marchés financiers française, le Prospectus sera publié et mis à disposition gratuitement sur le site Internet de la Société (www.technipenergies.com). Tout investisseur potentiel doit se fier uniquement aux informations contenues dans le Prospectus avant d'effectuer un investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre pleinement les risques et les rendements potentiels associés à la décision d'investir dans les Actions. L'agrément du Prospectus par l'AFM ne doit pas être interprété comme une approbation de la qualité des Actions ou de la Société (telle que définie ci-dessous).

- **Opportunités de marché annuelles élevées et diversifiées évaluées à plus de 100 milliards d'euros**
- **Structure bilantielle et trésorerie solides**
- **Potentiel de rendement élevé du capital investi ; objectif d'une politique de dividendes de long-terme**
- **Prévisions 2021 communiquées selon les normes comptables IFRS ajustées**

TechnipFMC souhaite vous avertir de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. TechnipFMC n'endosse aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ses déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autrement, sauf dans la mesure requise par la loi.

Clauses de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse vise à fournir des informations aux actionnaires de TechnipFMC, dont la majorité se trouve aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »), et les actions de Technip Energies seront distribuées dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public » au sens du Règlement Prospectus. Le présent communiqué de presse ne vise pas à être distribué dans des pays exigeant un examen réglementaire préalable et une autorisation de distribuer un communiqué de presse de cette nature.

Les conseillers conjoints sur les marchés de capitaux agissent exclusivement pour TechnipFMC, et personne d'autre, dans le cadre de la scission envisagée de la participation majoritaire du segment d'activité Technip Energies de TechnipFMC et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs. Ils ne seront responsables envers personne d'autre que TechnipFMC pour offrir les protections offertes à leurs clients respectifs dans le cadre de toute distribution des actions Technip Energies ou autrement, ni pour fournir des conseils en rapport avec la distribution des actions Technip Energies, le contenu du présent communiqué de presse ou toute transaction, arrangement ou autre question mentionnée dans le présent document.

Conseillers

Rothschild & Co. agit en qualité de conseiller financier et Latham & Watkins, LLP en qualité de conseiller juridique, avec Darrois Villey Maillot Brochier et De Brauw Blackstone Westbroek N.V en qualité de conseillers juridiques supplémentaires pour la Société.

BNP Paribas, J.P. Morgan, Morgan Stanley et Société Générale agissent en qualité de joint equity capital markets advisors dans le cadre du projet de distribution des actions Technip Energies aux actionnaires de TechnipFMC jusqu'à la finalisation de la séparation.

Credit Agricole Corporate and Investment Bank intervient également en qualité de conseiller concernant la distribution des actions Technip Energies aux actionnaires de TechnipFMC.

À propos de Technip Energies (« SpinCo »)

Avec environ 15 000 collaborateurs, Technip Energies est l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie et de technologies au monde, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (« GNL »), l'hydrogène et l'éthylène ainsi qu'un positionnement sur les marchés en croissance de la chimie durable et de la gestion du CO₂. En outre, la nouvelle société pourra s'appuyer sur son modèle éprouvé de réalisation de projets et sur son offre étendue en matière de technologies, produits et services. La société serait constituée du segment Technip Energies, qui inclut Genesis, leader dans le domaine du conseil et des études conceptuelles d'ingénierie.

À propos de TechnipFMC (« RemainCo »)

Avec environ 21 000 collaborateurs, TechnipFMC deviendrait la plus grande entreprise diversifiée « pure-play » du secteur. Son rôle sera de soutenir les clients dans la fourniture de solutions de production intégrées uniques. TechnipFMC continuera à transformer l'industrie grâce à son modèle

intégré pionnier – iEPCI™, sa position de leader technologique et son innovation digitale.

Contacts

Relations avec les investisseurs

Matt Seinsheimer
Vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : +1 281 260 3665
E-mail : [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@technipfmc.com)

Phillip Lindsay
Directeur chargé des relations avec les investisseurs (pour l'Europe)
Tél. : +44 (0) 20 3429 3929
E-mail : [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipfmc.com)

Relations avec les médias

Christophe Bélorgeot
Senior Vice President Corporate Engagement
Tél. : +33 1 47 78 39 92
E-mail : [Christophe Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot@technipfmc.com)

Brooke Robertson
Directeur relations publiques
Tél. : +1 281 591 4108
E-mail : [Brooke Robertson](mailto:Brooke.Robertson@technipfmc.com)

Informations importantes à l'attention des investisseurs et des détenteurs de titres

Déclarations à caractère prospectif

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Les termes tels que « envisager », « planifier », « avoir l'intention », « vouloir », « souhaiter » et les expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives, qui ne sont généralement pas de nature historique, et incluent toute déclaration concernant la scission potentielle de la Société en TechnipFMC et Technip Energies, les résultats financiers et opérationnels attendus de TechnipFMC et de Technip Energies après la scission potentielle et les attentes concernant les structures de capital, les différentes activités ou organisations respectives de TechnipFMC et Technip Energies après la scission potentielle. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et passés de TechnipFMC et les prévisions ou attentes actuelles de TechnipFMC. Pour de plus amples renseignements concernant les facteurs importants susceptibles de créer un écart important entre les résultats réels et les prévisions, veuillez consulter les facteurs de risque de TechnipFMC présentés dans les déclarations de TechnipFMC transmises à la Securities and Exchange Commission des États-Unis, qui incluent la déclaration annuelle sur le formulaire 10-K, les déclarations trimestrielles sur le formulaire 10-Q et les déclarations actuelles sur le formulaire 8-K de TechnipFMC, les déclarations de TechnipFMC auprès de l'Autorité des marchés financiers en France ou de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni, ainsi que les éléments suivants :

les risques liés aux flambées épidémiques et à d'autres problèmes de santé publique, notamment la maladie à coronavirus 2019 (« COVID-19 »), leur impact sur l'économie mondiale et les activités de TechnipFMC, les clients, les fournisseurs et d'autres partenaires de TechnipFMC, l'évolution et la gestion des traités, lois et réglementations, y compris dans le cadre de la lutte contre ces problèmes, ainsi que la possibilité que ces problèmes aggravent d'autres risques encourus par TechnipFMC, tels que ceux qui sont liés aux facteurs indiqués ou évoqués ci-dessous ; les risques liés aux répercussions ou aux conditions de la scission potentielle ; les risques liés aux avantages et aux coûts de la scission potentielle, y compris le risque que les bénéfices escomptés de la scission potentielle ne se concrétisent pas dans les délais prévus, en totalité ou pas du tout ; les risques que les conditions de la scission potentielle, y compris les autorisations réglementaires, ne soient pas satisfaites et/ou que la scission potentielle ne soit pas achevée dans les délais prévus, aux conditions prévues, voire pas achevée du tout ; le régime fiscal attendu de la scission potentielle, y compris pour les actionnaires aux États-Unis ou dans d'autres pays ; les risques liés à la vente par TechnipFMC des actions de Technip Energies à Bpifrance, y compris le respect ou non des conditions de clôture ; l'évolution du nombre d'actionnaires de la Société, de TechnipFMC et de Technip Energies, et la volatilité des prix du marché de leurs actions respectives, y compris le risque de fluctuation du cours du marché des actions de Technip Energies suite aux ventes massives par TechnipFMC de ses participations dans Technip Energies ; les risques liés à toute opération de financement effectuée dans le cadre de la scission potentielle ; l'impact de la scission proposée sur les activités de TechnipFMC et le risque que la scission proposée soit plus complexe, plus longue ou plus onéreuse que prévu, notamment l'impact sur les ressources, systèmes, procédures et contrôles de TechnipFMC, le détournement de l'attention de la direction et l'impact sur les relations avec les clients, autorités gouvernementales, fournisseurs, employés et autres contreparties commerciales de TechnipFMC ; les changements inattendus des facteurs concurrentiels du secteur de TechnipFMC ; la capacité de TechnipFMC à exécuter ses commandes dans les délais prévus et son impact à l'avenir sur le chiffre d'affaires, la rentabilité et les relations avec les clients de

TechnipFMC ; la capacité de TechnipFMC à recruter et conserver le personnel clé ; les lois ou réglementations américaines ou internationales, y compris les lois et réglementations environnementales ou sur les échanges / tarifs douaniers existantes ou à venir, susceptibles d'augmenter les coûts de TechnipFMC, de limiter la demande de produits et services de TechnipFMC ou de restreindre ses activités ; les troubles affectant l'environnement politique, réglementaire, économique et social des pays dans lesquels TechnipFMC opère ; et l'abaissement de la cote de crédit de TechnipFMC, qui pourrait restreindre sa capacité d'emprunt sur les marchés de capitaux.

LONDRES, PARIS, HOUSTON, le 28 janvier 2021 – Technip Energies (la « Société ») organisera aujourd'hui son *Capital Markets Day* virtuel dans le cadre du projet préalablement annoncé de scission de TechnipFMC en deux leaders industriels, indépendants et cotés en bourse : TechnipFMC et Technip Energies. La transaction devrait être structurée sous forme de spin-off d'une part majoritaire du segment Technip Energies de TechnipFMC. La scission devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2021 sous réserve des autorisations et conditions réglementaires habituelles.

Le *Capital Markets Day* virtuel se tiendra aujourd'hui à 14h00 (HEC). La conférence, diffusée en direct ainsi que la présentation qui l'accompagne seront disponibles dans la section Relations Investisseurs du site Web de TechnipFMC, à l'adresse www.technipfmc.com.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a déclaré : « *Technip Energies est un leader de l'ingénierie et des technologies au service de la transition énergétique. Nous bénéficions de positions de leader mondial sur les marchés du GNL, de l'éthylène et de l'hydrogène. Nous sommes positionnés au cœur des problématiques de la transition énergétique – de la décarbonation aux solutions sans carbone – pour répondre aux enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain. Nous détenons des positions qui se développent dans des technologies de rupture telles que l'hydrogène vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. Aujourd'hui, notre important carnet de commandes associé à une large gamme d'opportunités commerciales nous apportent une grande visibilité sur nos revenus et le potentiel d'expansion de nos marges à moyen terme. Notre activité à faible intensité capitalistique et notre structure bilantielle solide constituent un puissant tremplin pour nos ambitions de croissance et de rendement élevé du capital investi tout au long du cycle. En dernier lieu, nous visons à devenir la plate-forme d'investissement de référence pour la transition énergétique* ».

Technip Energies est l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie et de technologies (E&T) au monde. Grâce à son modèle éprouvé de réalisation de projets et son offre étendue de technologies, produits et services, la Société est idéalement positionnée pour accélérer la transition énergétique. Elle emploie plus de 15 000 personnes dans 34 pays et s'appuie sur 60 ans de succès. Technip Energies sera immatriculée aux Pays-Bas et tandis que son siège social et opérationnel se trouvera à Paris. Ses Actions seront cotées sur Euronext Paris, sous le symbole « TE » avec certificats de dépôt américains (« ADR »). Sur la période de 12 mois close le 20 juin 2020, Technip Energies enregistre un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros. Son carnet de commandes s'élève à 13,2 milliards d'euros au 30 juin 2020.

Une proposition d'investissement attractive

Notre proposition de valeur se caractérise par les éléments suivants :

Un pionnier dans l'évolution de l'aval et du gaz. Technip Energies dispose d'une offre compétitive et différenciée pour répondre aux opportunités importantes qui s'offrent sur le marché du GNL et de la monétisation du gaz, dans les opérations en mer et dans l'aval. La Société est un partenaire de choix à l'échelle mondiale, avec un historique de 50 ans et des positions de leader dans les secteurs attractifs du GNL et de l'éthylène. La Société prévoit une forte demande à long terme dans le gaz et dans l'aval, les deux secteurs étant amenés à jouer un rôle prépondérant dans la transition énergétique. Les innovations de la Société autour de la décarbonation et de l'efficacité énergétique permettent le développement de solutions durables pour de nouveaux projets ou des projets de modernisation.

Accélérer la transition énergétique. Forte de ses capacités en ingénierie et technologies des procédés, Technip Energies se concentre sur l'accélération de la transition énergétique. La Société détient un vaste portefeuille de technologies propriétaires et possède une expertise importante dans l'intégration technologique et la mise à l'échelle industrielle et commerciale. Elle entend tirer parti de son état d'esprit pionnier pour rester à l'avant-garde à mesure que le marché évolue vers de nouvelles chaînes énergétiques. La réorientation structurelle du marché vers l'hydrogène, la chimie durable et les infrastructures bas carbone est perçue par la Société comme une opportunité majeure.

Tirer parti de ses compétences pour élargir l'ensemble de ses opportunités. Technip Energies élargit son champ de compétences à de nouveaux marchés en croissance dans les services, la transition énergétique et une sélection d'autres secteurs industriels. Technip Energies a ainsi étendu ses services de conseil à forte valeur par le biais de Genesis et de son offre de conseil en gestion de projet. En appliquant ses compétences et capacités de base dans la transformation d'énergie, la Société est en mesure d'intégrer l'offshore, les procédés à base d'hydrogène et la conception d'architectures pour créer de nouvelles possibilités dans l'énergie. En outre, elle s'étendra de manière sélective à d'autres secteurs d'activité tels que les sciences de la vie et l'AgriTech, principalement grâce à une proposition de valeur fondée sur les services.

Délivrer une qualité de réalisation exceptionnelle. Les équipes de Technip Energies à travers le monde, qui comptent environ 15 000 professionnels, se composent d'experts à la pointe de l'ingénierie, de la technique et de la gestion de projets. Ces équipes hautement qualifiées soutiennent une proposition de valeur étayée par une solide réalisation de projet, un portefeuille de technologies des procédés de pointe et des processus robustes de gestion des risques. Parmi les références de la Société, figurent de nombreux projets énergétiques parmi les plus grands et les plus emblématiques au monde, démontrant clairement son esprit pionnier. La Société renforce ses capacités en matière de réalisation de projets par l'intégration du digital. La transformation digitale de Technip Energies permettra des gains d'efficacité en interne et une amélioration de son offre de services.

Assurer une solidité et une stabilité financières. Technip Energies s'appuiera sur son bilan et sa performance financière robustes pour assurer un rendement durable à ses actionnaires. Son carnet de commandes élevé, apporte à la Société une forte visibilité sur ses revenus et ses marges. Son modèle commercial lui permet une conversion rapide de ses bénéfices en trésorerie. Ces facteurs, associés à une activité peu capitalistique et un solide bilan, constituent la base pour des rendements élevés sur le capital investi et soutiennent un engagement en faveur du versement de dividendes sur le long terme.

Agir sur les critères ESG : notre engagement pour un avenir meilleur. Technip Energies vise à être reconnue comme une entreprise de référence

en matière d'ESG, en orientant son activité sur la transition énergétique et en intégrant une stratégie de développement durable à l'ensemble de ses processus et de son développement commercial. Technip Energies a pour intention de présenter sa stratégie de développement durable dès sa première année en tant qu'entreprise indépendante. Elle publiera ensuite un rapport annuel sur le développement durable, tableau de bord à l'appui. Dans le cadre de ses bonnes pratiques, la Société entend soutenir les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ainsi que les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Présentation du marché

Technip Energies dispose d'un réservoir important d'opportunités de marché annuel estimé à plus de 100 milliards d'euros avec un potentiel de croissance élevé sur des secteurs orientés à la hausse; ce potentiel est soutenu par une base importante sur les marchés traditionnels, qui sont également en pleine mutation pour devenir des marchés bas carbone.

Marchés de base – GNL, aval et offshore. La Société dispose d'une offre très compétitive pour répondre aux importantes opportunités de marché dans le GNL, les activités en mer et l'aval, où elle a identifié, en cumul, une opportunité de marché potentiel annuelle de plus de 70 milliards d'euros, avec une croissance portée par le PIB. Technip Energies est un leader du marché du GNL et possède des technologies exclusives dédiées aux unités de traitement du gaz et de récupération de LGN. Sa liste de références pour les unités flottantes de GNL (FLNG) est la plus complète du secteur et la Société est le pionnier sur le marché des unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) de gaz. Dans l'aval, la Société dispose de technologies et d'équipements exclusifs de pointe dans le domaine de la pétrochimie. Elle est par ailleurs leader sur le marché de l'éthylène.

Marchés en croissance – hydrogène, chimie durable, gestion du CO₂. La Société a identifié des marchés en croissance dans le domaine de la transition énergétique, notamment dans le domaine de l'hydrogène, de la chimie durable et de la gestion du CO₂. Sur ces marchés, elle estime le potentiel annuel à plus de 15 milliards d'euros, avec un potentiel de croissance à moyen terme de 5 à 15 % par an. Comptant parmi les leaders mondiaux de l'hydrogène, Technip Energies a réalisé plus de 270 usines avec sa technologie exclusive de reformage à la vapeur, soit plus de 35 % de la base installée dans le monde. Dans le domaine de la chimie durable, qui comprend les biocarburants, la biochimie et l'économie circulaire, Technip Energies dispose d'une activité établie avec de multiples références, des technologies exclusives et des alliances notables. Dans le domaine de la gestion du CO₂, elle dispose de plus de 50 références dans les unités d'élimination du CO₂ et bénéficie d'une alliance stratégique avec Shell CANSOLV® pour la technologie de capture du CO₂.

Nouvelles opportunités – marchés adjacents d'expansion du portefeuille sans carbone, de services et autres industries. En tirant parti de ses compétences fondamentales, Technip Energies entend développer ses métiers de services, étendre ses marchés potentiels dans la transition énergétique et s'orienter vers des secteurs adjacents. Technip Energies a identifié, sur ces marchés en croissance, une opportunité potentielle annuelle de plus de 15 milliards d'euros, avec un potentiel de croissance à moyen terme de 5 à 15 % par an. Dans le domaine des services, la Société s'est déjà dotée de lignes métiers dans les domaines du conseil, de la digitalisation des performances des infrastructures et du conseil en gestion de projet. Elle prévoit de s'appuyer sur son expertise bien établie dans le domaine offshore pour développer une plus grande présence dans des projets marins sans carbone à grande échelle. Elle a également l'intention de tirer parti de son expertise et de son expérience pour proposer de nouvelles innovations aux marchés émergents de l'hydrogène offshore et de l'éolien flottant offshore. Par ailleurs, Technip Energies s'étendra de manière sélective dans d'autres secteurs d'activité tels que les sciences de la vie et dans l'AgriTech.

Prévisions financières¹

	2020e	2021e	Perspectives à moyen terme
Chiffre d'affaires	5,9 à 6,1 milliards d'euros ²	6,5 à 7,0 milliards d'euros	Croissance à un chiffre, taux de change constant ; exécution du carnet de commandes et nouvelles opportunités importantes de projets
Marge d'EBIT ³	5,6 % - 5,8 %	5,5 % - 6,0 % (hors coûts non récurrents de 30M€)	Objectif d'augmentation de plus de 100 pb à moyen terme
Taux d'imposition effectif	30 – 35 %	30 – 35 %	Aucun écart important par rapport à 2021e

¹ Les informations financières sont présentées selon le cadre IFRS ajusté, qui comptabilise la quote-part proportionnelle des capitaux propres de Technip Energies et retraite la quote-part liée aux participations minoritaires.

² Les prévisions de chiffre d'affaires pour 2020 reflètent les fluctuations des taux de change au second semestre 2020 par rapport à l'écoulement du carnet de commandes calculé au 30 juin 2020.

³ EBIT récurrent ajusté : bénéfice ajusté avant charges financières nettes et impôts sur les bénéfices pour tenir compte des éléments considérés comme non récurrents. Les charges de dépréciation et d'amortissement pour 2021 devraient être conformes à celles de 2019, avec un EBITDA récurrent ajusté implicite compris dans une fourchette de 6,9 % à 7,4 % du chiffre d'affaires ajusté.

Les informations financières historiques présentées dans ce communiqué de presse et lors du *Capital Markets Day* se composent des états financiers aux normes IFRS – extraits des états financiers consolidés de TechnipFMC – préparés aux fins de la scission. Elles présentent les informations financières historiques de Technip Energies au format selon lequel la Société entend rendre compte à l'avenir de ses résultats financiers à partir de la publication des comptes consolidés statutaires de Technip Energies pour l'exercice 2021.

Technip Energies n'étant pas au préalable une entité autonome, ses informations financières historiques peuvent ne pas être représentatives de sa performance future et de ce que ses résultats d'exploitation combinés, sa situation financière et ses flux de trésorerie auraient été si Technip Energies avait opéré comme une entité distincte de TechnipFMC pour les périodes présentées.

Structure du capital

Technip Energies a obtenu un prêt relais à terme non garanti de premier rang de 650 millions d'euros (pour un an avec deux options d'extension de six mois) et une facilité de crédit renouvelable de 750 millions d'euros. Les billets de trésorerie prévus à hauteur de 125 millions d'euros à la date de la scission sont entièrement garantis par la facilité de crédit renouvelable. Il n'y a pas de covenants financiers sur les titres de la dette. La Société a reçu, de la part de S&P Global, une note de crédit BBB – assortie d'une perspective négative. Le bilan d'ouverture de Technip Energies devrait afficher un montant de dette brute de 750 millions d'euros et 3,1 milliards d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Ordre du jour

Le *Capital Markets Day* virtuel se déroulera au rythme de différentes présentations par plusieurs membres de l'équipe dirigeante de Technip Energies.

14h00 – 14h30 (HEC)	Préambule	Philip Lindsay, Directeur des relations avec les investisseurs, Technip Energies
	Introduction	Arnaud Pieton, Directeur général, Technip Energies
	Pionnier dans l'évolution de l'aval et du gaz	Alain Poincheval, Directeur exécutif de projets, Technip Energies
14h30 – 15h45 (HEC)	Accélérer la transition énergétique	Stan Knez, Senior Vice-Président, Technologie des procédés, Technip Energies
	Tirer parti de ses compétences pour élargir l'ensemble de ses opportunités	Charles Cessot, Senior Vice-Président, Stratégie, Technip Energies
15h45 – 16h15 (HEC)	QUESTIONS/RÉPONSES	
16h15 – 16h15 (HEC)	Pause	
	Performance d'exécution	Marco Villa, Directeur des opérations, Technip Energies
16h30 – 17h45 (HEC)		Magali Castano, Senior Vice-Président, Ressources humaines et Culture, Technip Energies
	Solidité financière	Bruno Vibert, Directeur financier, Technip Energies
	Conclusion	Arnaud Pieton, Directeur général, Technip Energies
17h45 – 18h30 (HEC)	QUESTIONS/RÉPONSES	

Précisions supplémentaires sur le *Capital Markets Day* virtuel de Technip Énergies

Le *Capital Markets Day* aura lieu aujourd'hui, jeudi 28 janvier 2021, à 14h00 (HEC). Une téléconférence en direct et la présentation qui l'accompagne seront disponibles dans la section Relations Investisseurs du site Web de TechnipFMC, à l'adresse www.technipfmc.com. Un enregistrement de la téléconférence sera disponible sur le même site Web pendant un an. Des informations supplémentaires contenant une sélection d'informations financières relatives à Technip Energies pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 et pour le semestre clos le 30 juin 2020 sont également disponibles dans la section Relations Investisseurs du site Internet de TechnipFMC à l'adresse www.technipfmc.com.

Prospectus

En amont de la scission, Technip Energies déposera une version définitive de la déclaration d'enregistrement sur le formulaire F-1 (le « prospectus au format F-1 ») et publiera un prospectus avec passeport européen agréé par l'Autorité des marchés financiers néerlandaise (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*) qui sera également visé par l'Autorité des marchés financiers française. Le prospectus au format F-1 et le prospectus européen comprendront des informations financières extraites pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 et pour le semestre clos le 30 juin 2020 aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le prospectus au format F-1 et le prospectus européen contiendront également une description des risques liés au secteur d'activité, aux opérations et à la situation financière de la Société, y compris les principaux risques suivants :

- La Société opère dans un environnement très concurrentiel et des changements imprévus liés à des facteurs concurrentiels dans son secteur d'activité peuvent avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation.
- La demande de produits et services de la Société dépend de l'activité et des niveaux de dépenses de l'industrie pétrolière et gazière, lesquels sont directement affectés par les tendances de la demande et du prix du pétrole brut et du gaz naturel.
- La COVID-19 a réduit temporairement mais de manière significative la demande de produits et services de la Société. Elle a exercé, et pourrait continuer d'exercer, un impact négatif sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société.
- La Société peut perdre de l'argent sur des contrats à prix fixe.
- L'incapacité de la Société à livrer son carnet de commandes dans les délais prévus pourrait affecter ses ventes, sa rentabilité et ses relations futures avec ses clients.
- La Société est exposée à des risques liés à sa dépendance vis-à-vis de sous-traitants, de fournisseurs et de ses partenaires.
- La Société peut ne pas générer de revenus sur son carnet de commandes actuel en raison de réductions, d'annulations ou de retards d'acceptation de commandes par ses clients, ce qui peut avoir des retombées négatives sur ses résultats financiers.
- Les fluctuations des taux de change peuvent avoir des incidences négatives sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société.
- La Société fait l'objet d'une enquête en cours de la part du Parquet National Financier en France concernant des projets antérieurs en Guinée Equatoriale et au Ghana.
- Ses activités imposent à la Société de respecter de nombreuses réglementations. Toute violation de celles-ci pourrait avoir un effet défavorable majeur sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie.
- Le respect des lois et réglementations relatives à l'environnement et au changement climatique peut avoir un impact négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.
- La Société est soumise aux lois fiscales de nombreuses juridictions ; toute contestation de l'interprétation de ces lois ou toute modification future de celles-ci pourrait l'affecter négativement.
- Historiquement, l'exploitation des activités de Technip Energies formait un segment d'activité de TechnipFMC. Les informations financières historiques de la Société ne sont donc pas nécessairement représentatives des résultats que les activités de Technip Energies auraient obtenus en tant qu'entreprise cotée indépendante. Ces résultats peuvent par conséquent ne pas constituer un indicateur fiable de ses résultats futurs.
- La Société peut ne pas réaliser tout ou partie des bénéfices attendus de la séparation et de la scission. De même, la séparation et la scission peuvent avoir un impact négatif sur ses activités.
- La valeur cumulée à l'issue de la scission des Actions Technip Energies et des Actions TechnipFMC peut ne pas être égale ou supérieure à la valeur totale avant la scission des Actions TechnipFMC.

Informations importantes à l'attention des investisseurs et des détenteurs de titres

Déclarations à caractère prospectif

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du *United States Securities Act* de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du *United States Securities Exchange Act* de 1934, telle qu'amendée. Les termes tels que « envisager », « planifier », « avoir l'intention », « vouloir », « souhaiter » et les expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives, qui ne sont généralement pas de nature historique, et incluent toute déclaration concernant la scission potentielle de la Société en TechnipFMC et Technip Energies, les résultats financiers et opérationnels attendus de TechnipFMC et de Technip Energies après la scission potentielle et les attentes concernant les structures de capital, les différentes activités ou organisations respectives de TechnipFMC et Technip Energies après la scission potentielle. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et passés de TechnipFMC et les prévisions ou attentes actuelles de TechnipFMC. Pour de plus amples renseignements concernant les facteurs importants susceptibles de créer un écart important entre les résultats réels et les prévisions, veuillez consulter les facteurs de risque de TechnipFMC présentés dans les déclarations de TechnipFMC transmises à la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, qui incluent la déclaration annuelle sur le formulaire 10-K, les déclarations trimestrielles sur le formulaire 10-Q et les déclarations actuelles sur le formulaire 8-K de TechnipFMC, les déclarations de TechnipFMC auprès de l'Autorité des marchés financiers en France ou de la *Financial Conduct Authority* du Royaume-Uni, ainsi que les éléments suivants :

- les risques liés aux flambées épidémiques et à d'autres problèmes de santé publique, notamment la maladie à

coronavirus 2019 (« COVID-19 »), leur impact sur l'économie mondiale et les activités de TechnipFMC, les clients, les fournisseurs et d'autres partenaires de TechnipFMC, l'évolution et la gestion des traités, lois et réglementations, y compris dans le cadre de la lutte contre ces problèmes, ainsi que la possibilité que ces problèmes aggravent d'autres risques encourus par TechnipFMC, tels que ceux qui sont liés aux facteurs indiqués ou évoqués ci-dessous ;

- les risques liés aux répercussions ou aux conditions de la scission potentielle ;
- les risques liés aux avantages et aux coûts de la scission potentielle, y compris le risque que les bénéfices escomptés de la scission potentielle ne se concrétisent pas dans les délais prévus, en totalité ou pas du tout ;
- les risques que les conditions de la scission potentielle, y compris les autorisations réglementaires, ne soient pas satisfaites et/ou que la scission potentielle ne soit pas achevée dans les délais prévus, aux conditions prévues, voire pas achevée du tout ;
- le régime fiscal attendu de la scission potentielle, y compris pour les actionnaires aux États-Unis ou dans d'autres pays ;
- les risques liés à la vente par TechnipFMC des actions de Technip Energies à Bpifrance, y compris le respect ou non des conditions de clôture ;
- l'évolution du nombre d'actionnaires de la Société, de TechnipFMC et de Technip Energies, et la volatilité des prix du marché de leurs actions respectives, y compris le risque de fluctuation du cours du marché des actions de Technip Energies suite aux ventes massives par TechnipFMC de ses participations dans Technip Energies ;
- les risques liés à toute opération de financement effectuée dans le cadre de la scission potentielle ;
- l'impact de la scission proposée sur les activités de TechnipFMC et le risque que la scission proposée soit plus complexe, plus longue ou plus onéreuse que prévu, notamment l'impact sur les ressources, systèmes, procédures et contrôles de TechnipFMC, le détournement de l'attention de la direction et l'impact sur les relations avec les clients, autorités gouvernementales, fournisseurs, employés et autres contreparties commerciales de TechnipFMC ;
- les changements inattendus des facteurs concurrentiels du secteur de TechnipFMC ;
- la capacité de TechnipFMC à exécuter ses commandes dans les délais prévus et son impact à l'avenir sur le chiffre d'affaires, la rentabilité et les relations avec les clients de TechnipFMC ;
- la capacité de TechnipFMC à recruter et conserver le personnel clé ;
- les lois ou réglementations américaines ou internationales, y compris les lois et réglementations environnementales ou sur les échanges / tarifs douaniers existantes ou à venir, susceptibles d'augmenter les coûts de TechnipFMC, de limiter la demande de produits et services de TechnipFMC ou de restreindre ses activités ;
- les troubles affectant l'environnement politique, réglementaire, économique et social des pays dans lesquels TechnipFMC opère ; et
- l'abaissement de la cote de crédit de TechnipFMC, qui pourrait restreindre sa capacité d'emprunt sur les marchés de capitaux.

TechnipFMC souhaite vous avertir de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. TechnipFMC n'endosse aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ses déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autrement, sauf dans la mesure requise par la loi.

Clauses de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse vise à fournir des informations aux actionnaires de TechnipFMC, dont la majorité se trouve aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »), et les actions de Technip Energies seront distribuées dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public » au sens du Règlement Prospectus. Le présent communiqué de presse ne vise pas à être distribué dans des pays exigeant un examen réglementaire préalable et une autorisation de distribuer un communiqué de presse de cette nature.

Les conseillers conjoints sur les marchés de capitaux agissent exclusivement pour TechnipFMC, et personne d'autre, dans le cadre de la scission envisagée de la participation majoritaire du segment d'activité Technip Energies de TechnipFMC et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs. Ils ne seront responsables envers personne d'autre que TechnipFMC pour offrir les protections offertes à leurs clients respectifs dans le cadre de toute distribution des actions Technip Energies ou autrement, ni pour fournir des conseils en rapport avec la distribution des actions Technip Energies, le contenu du présent communiqué de presse ou toute transaction, arrangement ou autre question mentionnée dans le présent document.

Conseillers

Rothschild & Co. agit en qualité de conseiller financier et Latham & Watkins, LLP en qualité de conseiller juridique, avec Darrois Villey Maillot Brochier et De Brauw Blackstone Westbroek N.V en qualité de conseillers juridiques supplémentaires pour la Société.

BNP Paribas, J.P. Morgan, Morgan Stanley et Société Générale agissent en qualité de joint equity capital markets advisors dans le cadre du projet de distribution des actions Technip Energies aux actionnaires de TechnipFMC jusqu'à la finalisation de la séparation.

Credit Agricole Corporate and Investment Bank intervient également en qualité de conseiller concernant la distribution des actions Technip Energies aux actionnaires de TechnipFMC.

À propos de Technip Energies (« SpinCo »)

Avec environ 15 000 collaborateurs, Technip Energies est l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie et de technologies au monde, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (« GNL »), l'hydrogène et l'éthylène ainsi qu'un positionnement sur les marchés en croissance de la

chimie durable et de la gestion du CO₂. En outre, la nouvelle société pourra s'appuyer sur son modèle éprouvé de réalisation de projets et sur son offre étendue en matière de technologies, produits et services. La société serait constituée du segment Technip Energies, qui inclut Genesis, leader dans le domaine du conseil et des études conceptuelles d'ingénierie.

À propos de TechnipFMC (« RemainCo »)

Avec environ 21 000 collaborateurs, TechnipFMC deviendrait la plus grande entreprise diversifiée « pure-play » du secteur. Son rôle sera de soutenir les clients dans la fourniture de solutions de production intégrées uniques. TechnipFMC continuera à transformer l'industrie grâce à son modèle intégré pionnier – iEPC¹, sa position de leader technologique et son innovation digitale.

Contacts

Relations avec les investisseurs

Matt Seinsheimer

Vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : +1 281 260 3665

E-mail : [Matt.Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@technipfmc.com)

Phillip Lindsay

Directeur chargé des relations avec les investisseurs (pour l'Europe)

Tél. : +44 (0) 20 3429 3929

E-mail : [Phillip.Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipfmc.com)

Relations avec les médias

Christophe Bélorgeot

Senior Vice President Corporate Engagement

Tél. : +33 1 47 78 39 92

E-mail : [Christophe.Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot@technipfmc.com)

Brooke Robertson

Directeur relations publiques

Tél. : +1 281 591 4108

E-mail : [Brooke.Robertson](mailto:Brooke.Robertson@technipfmc.com)